

inclination, ou les ordres qu'ils recevroient de leurs Cours.

Le Chambellan de Rosencrantz est nommé pour aller en qualité d'Envoyé Extraordinaire du Roi à la Cour de *Berlin*, où il va se rendre. Le Chambellan de Cheusses, Ministre Plénipotentiaire de Sa Majesté à celle de *Russie*, en revient au contraire, ayant obtenu son rapel, pour le mauvais état de sa santé. On le remplace par le Comte de Lynar, employé ci-devant à la Cour de *Dresde*, & qui doit partir incessamment, muni de pouvoirs afin de terminer l'importante affaire de l'accommodement du Duché de *Schleswig*.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

I. **P** RUSSE. L'Armée du Roi, complete & dans un bon état, étant prête à marcher au premier commandement, suivant les ordres qu'elle en a reçus, Sa Majesté a jugé à propos d'en donner part à tous ses Ministres dans les Cours étrangères, en les instruisant des motifs par lesquels elle se dit indispensablement obligée d'être prête à tout événement. Voici un exposé de ces motifs, donné par des Nouvellistes accrédités, mais qu'on apprend ne pas venir de la Cour.

L E Roi considérant la paix & l'union entre les Princes de l'Europe, comme le plus grand bonheur auquel chacun d'eux puisse aspirer, Sa Maj. a vu avec beaucoup de joye, les fondemens qui en ont été posés à Aix-la-Chapelle par les Puissances contractantes du dernier Traité de paix.